



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone: 04 67 82 70 83

Fax: 04 67 82 73 90

E.mail:

mairielanuejols@wanadoo.fr

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Lanuéjols, le 22 décembre 2022

Objet : FERMETURE DE LA MATERNITE DE GANGES

Monsieur le Président,

Vous en avez été informé par mes collègues Maires du Vigan et de Plantiers, lors de la réception à l'Élysée à l'occasion du congrès des Maires, la maternité de Ganges ferme. Elle va laisser les femmes et les couples qui vivent dans la ruralité sans solution de proximité pour pouvoir devenir parents dans la sérénité. Elle va augmenter les difficultés pour les femmes qui font le choix difficile d'une interruption de grossesse ou pour toutes celles qui ont besoin d'une consultation ou de soins gynécologiques.

Je suis Maire d'une petite commune rurale de 380 habitants, de moyenne montagne, proche du massif de l'Aigoual et à plus de deux heures de Montpellier ou de Nîmes avec des routes qui restent dangereuses en hiver.

Nous connaissons les difficultés de ce que l'on appelle aujourd'hui les déserts médicaux et même si nous pouvons encore nous tourner vers l'hôpital de Millau, la clinique de Ganges est très importante pour nous et encore plus pour les communes davantage éloignées de Millau, celles de notre Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes-Terres Solidaires ou de nos voisins du Pays Viganais.

Nous nous sentons démunis pour faire face à ces difficultés qui risquent d'aggraver la situation de la ruralité. Au-delà des manifestations publiques dans la bonne humeur et sans violence, des articles de presse, de la mobilisation des élus nationaux ou locaux, notre Conseil Municipal en date du 15 décembre a voté une motion pour soutenir tous ceux qui se mobilisent pour éviter cette fermeture.

J'ai l'honneur de vous la faire parvenir en mettant nos espoirs en une intervention de votre part pour aider nos territoires face à ces difficultés pour pouvoir continuer à y vivre.

Nous avons également voté une délibération pour soutenir notre boulangerie qui risque de fermer compte tenu du coût de l'énergie et que je vais aussi vous faire parvenir par un autre courrier.

Je suis sûr que vous ressentirez l'inquiétude d'un Maire face aux difficultés qui s'annoncent et pour lesquelles nous nous sentons désarmés.

Si vous en aviez la possibilité nous serions heureux de vous accueillir sur le territoire de notre Communauté de Communes pour vous montrer combien, même s'il peut être difficile d'y vivre, celui-ci est beau.

Je vous souhaite, de belles fêtes de fin d'année et vous assure, Monsieur le Président, de mon profond respect.

 

Alexandre VIGNE
Maire de Lanuéjols
1^{er} vice-président de la Communauté de Communes
Causses-Aigoual-Cévennes-Terres Solidaires

Copie à :

Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre ;
Monsieur François BRAUN, Ministre de la santé et de la Prévention ;
Madame Vivette LOPEZ, Messieurs Laurent BURGOA et Denis BOUAD, Sénateurs du Gard ;
Monsieur Michel SALA, Député de la circonscription ;
Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard ;
Madame Saadia TAMELIKECHT, sous-préfète du Vigan

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANUEJOLS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux et le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alexandre VIGNE.

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	6
Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	
Abstention :	

Présents :

CARTAYRADE Géraldine - BOYNE Virginie - EVESQUE Mathieu -
 TEISSIER François - TRONG Géraldine - VIGNE Alexandre

Absents :

ALTOUNIAN Manon - CORBON Marie-Paule -
 FURSTOSS-PASTORE Evelyne -
 GERMAIN Stéphane donne procuration à TEISSIER François -
 MONTEILS Hervé donne procuration à VIGNE Alexandre

Objet : Motion de soutien pour le maintien de la maternité de Ganges

Le conseil municipal de Lanuéjols réuni le 15 décembre 2022 prend acte de l'annonce faite par le président du groupe Cap Santé du risque de fermeture du service de maternité à la clinique St Louis de Ganges d'ici la fin de l'année.

Les élus s'étonnent de l'annonce tardive de cette situation, compte tenu de l'impact énorme que pourrait provoquer la fermeture de ce service.

La maternité assure les accouchements mais également d'autres interventions tout aussi indispensables pour les habitants comme l'IVG ou des actes de chirurgie obstétricale.

Au vu des explications du groupe Cap Santé, le problème posé est celui du faible nombre d'actes réalisés dans ce service, qui n'est pas attractif pour les professionnels et entraîne de facto une organisation qui ne permet pas d'assurer la prise en charge des usagers en toute sécurité.

Les habitants de la commune sont tributaires des services hospitaliers soit de Millau, soit de Ganges qui sont toutes deux de petites structures.

Notre population est déjà à plus d'une heure de route de ces services ; si un tel raisonnement est appliqué sur toutes les petites structures pour les faire disparaître, c'est deux heures de temps qu'il faudrait alors pour rejoindre une maternité ! c'est bien la désertification des territoires ruraux qui est programmée, n'étant plus attractifs pour les jeunes couples.

Aussi, quelles que soient les raisons du risque de disparition de la maternité de Ganges, tout doit être mis en œuvre, tant au niveau du groupe Cap Santé que des pouvoirs publics pour la maintenir.

Il n'est pas pensable qu'un bassin de vie de près de 40 000 habitants se voit privé d'un service d'une telle importance pour le maintien des populations ; la gestion comptable de la ruralité de notre territoire a atteint ses limites. Il subit depuis trop longtemps une longue atteinte à la présence des services publics et nous ne pouvons pas envisager que ce processus continue.

Plus particulièrement en ce qui concerne la santé, il est urgent de réfléchir à une organisation territoriale de la santé.

Nous resterons très attentifs quant aux décisions qui vont être prises ; nous gardons espoir dans l'esprit de responsabilité de chacun pour garder opérationnelle notre maternité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter une motion qui sera envoyée au gouvernement et à Monsieur le Président de la République, à Mme la Préfète du Gard, Mme la Sous-Préfète du Vigan ainsi qu'au collectif de soutien.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Alexandre VIGNE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr